



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 87/2020

**OBJET : Désignation des
représentants de la
communauté à l'AREA**

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOUFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Mme la Présidente expose qu'en décembre 2017, la communauté d'agglomération Terre de Provence est entrée dans le capital de l'AREA (Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement Provence Alpes Côte d'Azur).

L'AREA est une Société Publique Locale (SPL) d'ingénierie au service de l'intérêt régional dont l'action se concentre exclusivement sur les besoins en construction et aménagement des collectivités locales figurant à son capital. Elle leur permet ainsi de bénéficier d'une large expertise technique, d'une sécurité juridique et d'une souplesse financière pour la conception

et/ou la réalisation de leurs projets. L'adhésion de terre de Provence avait en partie été motivée par le souhait de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de construction de box sur le pôle Bio (Grands Vignes) à l'AREA.

Les statuts de la SPL AREA PACA prévoient que le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à un maximum de 10, dont 8 représentants de la Région PACA et 2 représentants communs aux collectivités territoriales ou groupements ayant une participation réduite au capital.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence a vocation à siéger parmi les actionnaires minoritaires en Assemblée Spéciale. Deux élus parmi cette assemblée représenteront les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration.

Suite au renouvellement des instances communautaires, il est donc proposé au conseil communautaire de désigner un représentant de la communauté d'agglomération Terre de Provence aux instances de l'AREA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- désigne comme représentant de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence au Conseil d'Administration de la SPL AREA PACA, par le biais de l'Assemblée Spéciale des Actionnaires minoritaires : Mme Corinne CHABAUD, Présidente
- désigne comme représentant de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires de la SPL AREA PACA : Mme Corinne CHABAUD, Présidente
- désigne comme représentant de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence au sein du Comité Permanent Stratégique et de Contrôle de la société : Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

